

AVENANT N° 1 REGLEMENT COUPES DE FRANCE PROMOSPORT 2021

ARTICLE 3 – CONCURRENTS

Pourront disputer les épreuves des Coupes de France PROMOSPORT, les coureurs de toute nationalité, détenteurs d'une licence NCO, NJ3, **VEX** délivrée par la F.F.M. et valable pour l'année en cours. Les licences LJA seront autorisées si le plateau n'est pas complet uniquement pour les catégories 125cc et Moto 5, toutefois les pilotes utilisant cette licence ne pourront pas marquer de points au classement. Les pilotes de la catégorie Master ne peuvent rouler qu'avec les Promo 400cc et les Promo 500 Cup s'ils souhaitent s'engager dans 2 catégories.
[...]

Paris, le 19 janvier 2021